

# REGLEMENT INTERIEUR

## DU 4<sup>ème</sup> OPEN FIDE DE LA BRUFFIERE

### **Article 1 :**

LE Club d'Échecs de La BRUFFIERE organise du 14 au 15 septembre 2019 son 4<sup>ème</sup> Open FIDE.

Il comprend **trois tournois** :

- 49180 4<sup>ème</sup> Open FIDE TOURNOI A-2200 élo
- 49186 4<sup>ème</sup> Open FIDE TOURNOI B 1300-1650
- 49187 4<sup>ème</sup> Open FIDE TOURNOI C -1350

**Lieu des rencontres** : salle de la Grange à Bellevue 85530 LA BRUFFIERE

Ces Opens sont ouverts à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence est prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

**Remarque :**

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur soit le 88<sup>ème</sup> congrès de la FIDE qui s'est tenu à GOYNUK (Antalya, Turquie)

Ces règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde toutes les joueuses et tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6 fait foi).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE handbook). Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

**Remarque :**

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n° 1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

### **Article 3 : Cadence Fisher**

**1 h avec un incrément de 30s par coup depuis le début.**

**Notation obligatoire jusqu'à la fin de la partie**

### **Article 4 : Horaires**

**Accueil des participants :** Le samedi 14 Septembre 2019 à partir de 8h00

**Vérification des licences :** le samedi 14 septembre 8h30 à 9h15

**Clôture des inscriptions :** le samedi 14 septembre à 9h30

**Clôture du Tournoi :** le dimanche 15 septembre à 18h00

**Affichage des résultats et appariements à la fin de chaque ronde et sur internet le samedi soir.**

#### **Dates et horaires des rondes :**

<b>Samedi 14 septembre 2019</b>	<b>POINTAGE</b>	<b>8H30 – 9H15</b>
<b>Samedi 14 septembre 2019</b>	<b>RONDE 1</b>	<b>9H30</b>
<b>Samedi 14 septembre 2019</b>	<b>RONDE 2</b>	<b>13H15</b>
<b>Samedi 14 septembre 2019</b>	<b>RONDE 3</b>	<b>16H30</b>
<b>Dimanche 15 septembre 2019</b>	<b>RONDE 4</b>	<b>9H30</b>
<b>Dimanche 15 septembre 2019</b>	<b>RONDE 5</b>	<b>13H15</b>
<b>Dimanche 15 septembre 2019</b>	<b>Remise des prix</b>	<b>17H00</b>

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Tout joueur se présentant après 9h30 le samedi 14 septembre 2019 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Entrée libre pour les spectateurs.

Les téléphones seront éteints.

Conformément à l'article 13.7 des règles du jeu, l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

Les animaux ne sont pas admis.

## **Article 5 : Droits d'inscriptions et prix**

**Adultes : 25€**

**Jeunes : 12€**

La cérémonie de remise des prix commence à 17H00 le dimanche 15 septembre 2019.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

La liste des Prix sera affichée pour le début de la 3<sup>ème</sup> ronde.

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis à la place. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

Prix du classement général

Prix par tranches ELO

Prix spéciaux

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

## **Article 6 : Classement**

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le **Buchholz tronqué**, le **Cumulatif** puis par la **performance** en cas de nouvelle égalité.

## **Article 7 : Forfaits**

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une demi-heure de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, vous pouvez appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 50 27 56 78 en précisant vos noms et prénoms et Open A B ou C.

## **Article 8 : Fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

## **Article 9 : Nulle par accord mutuel**

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE.

Mention de la clause d'encadrement de la proposition si elle existe.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

### Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

Si un mat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent leurs pièces.

## **Article 10 : Rappels**

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

Appariements au système suisse standard.

Exclusion après 2 forfaits.

Respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi).

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction.

Tout son émis : sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.

**Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.**

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde.

Analyse et blitz sont interdits dans la salle.

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Toute dégradation entraînera une exclusion.

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + « les toilettes » + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Avoir une attitude convenable.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

**Droit à l'image** : en inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs), autorisent l'organisateur de ses sites web ou d'articles de journaux, des documents, photos ou vidéos dans lesquels pourraient apparaître les enfants (ou adultes) inscrits.

### **Article 11 : Arbitres et organisateur**

<b>POTIRON Nicolas</b>	<b>AF02</b>	<b>Arbitre Principal</b>
<b>ALARD Mickael</b>	<b>Stagiaire</b>	<b>Arbitre Stagiaire</b>
<b>SIM Sylvain</b>	<b>Stagiaire</b>	<b>Arbitre Stagiaire</b>
<b>BERTHELOT Yannick</b>	<b>Président CELB</b>	<b>Organisateur</b>

### **Article 12 : Jury d'appel**

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre principal constitue en début de tournoi le jury d'appel, de l'organisateur et de joueurs (arbitres et titrés), puis si nécessaire du plus fort ELO masculin et du plus fort ELO féminin du Tournoi.

Pour présenter un appel au jury, il faut :

En informer l'arbitre au moment de l'incident.

Continuer la partie en appliquant ses directives.

Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

**Article 13 : Contrôle anti-dopage**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

**Article 14 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur